

AVIS DE COURSE

Coupe Glacée



Date : 4 & 5 Février 2012

Organisé par la Société des Régates Rochelaises

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées au § 16,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux ayant un Certificat H.N
- 3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à : pas de limite.
- 3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à la SRR, accompagné des frais d'inscription, au plus tard le 3 Février 2012. La préinscription est possible par mail ou par fax avant le 3 février à 12h.
- 3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER et DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les droits requis par bateau sont :

	Journée Championnat	Week-end Championnat	Forfait 3 WE ou 6 Journées (Réservés aux Membres SRR)
<9 m	20 €	36 €	100 €
9 à 11 m	25 €	45 €	125 €
> 11 m	30 €	54 €	150 €

Les frais d'inscriptions comprennent pour tous les équipages :

Date limite d'inscription :

4 Février 2012 à 13 heures

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation des inscriptions :

Date et heure : Samedi 4 Février 2012 de 10h à 13h.

5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 4 Février 2012	A disposition du comité de course à 14h – Course à suivre
Dimanche 5 Février 2012	A disposition du comité de course à 11h - Courses à suivre et remise des prix au retour à terre Vin chaud offert par la Taverne de Tasdon.

6. JAUGE

Des contrôles de jauge pourront être faits à tout moment pendant la compétition sur décision des organisateurs, du Comité de Course ou du Jury.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le Samedi 4 Février 2012.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours construits ou parcours côtiers.

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1. Règle 44.1 pénalité de deux tours.

9.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2 (deux).

Le nombre de courses devant être validées pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses moins la plus mauvaise est de 4 (quatre).

Les classements seront faits en temps réel pour les classes Monotype, en temps compensé type HN pour les séries Habitables

10.2. Le système de classement utilisé sera le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

11.PLACE AU PORT

Sans Objet

12.LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course

13.COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

14.PRIX

Des prix seront distribués lors de la proclamation des résultats.

15.DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

16.ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter la Société des Régates Rochelaises

info@srr-sailing.com

Téléphone : +33(0)5 46 44 62 44

www.srr-sailing.com

Marées à La Rochelle :

Date	BM	PM	coefficient
Samedi 4 Février 2012	08h11	14h49	50
Dimanche 5 Février 2012	09h02	15h28	63